

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL Du 09 décembre 2021

CR2021-5

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du deux décembre 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	E	MIREMONT	Claude DIDIER	Pouv
AURIBAIL	Serge MARQUIER	A	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	E
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	E	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélie CANTIE	Pouv
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	E	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	P
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	E
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	E	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
GAILLAC TOULZA	Jean-Pierre ROCHETTE(S)	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	E	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Pierre WASSER	P
GREPIAC	Claude ALCIBIADE(S)	P	TERRES DU LAURAGAIS	Daniel CAZENAVE (S)	P
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	A
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Jean DEJEAN	P	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	E
LAGRACE DIEU	Joël CAZAJUS	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	P
LISSAC	Guy MERCADIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS-NONO	E
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	P
MAURESSAC	Christophe FREZOU	P	TERRES DU LAURAGAIS	Delphine TATAREAU	E
MAZERES	Louis MARETTE	E			

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Jean-Pierre AZALBERT – Directeur
- Monsieur Benoit VIALAN – Responsable technique
- Mickaël PROUCELLE – Responsable usine
- Madame Emilie FREYCHE – Responsable administrative
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : Deux décembre 2021

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Joël CAZAJUS (LAGRACE DIEU) est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président invite l'ensemble des personnes présentes ce jour à respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur LAFON survenu le 11 octobre dernier.

ADMINISTRATION GENERALE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 septembre 2021

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 30 septembre et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. DECISIONS DU PRESIDENT

DATE	OBJET	DESTINATION	MONTANT HT
23/09/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore	Réactif usine/ Chloration	
23/09/2021	ROCVERT - Essence pour équipements espaces verts	Espaces verts / Jean-Claude	15,25 €
04/10/2021	INFOGEREUR - Station accueil orinateur portable aurélien siège	Aurélien	219,00 €
05/10/2021	ROCVERT - Mortier 2 sacs	Gibel / Jean-Claude	8,58 €
06/10/2021	ROCVERT - Sacs poubelles éponges	Ménage usine / Joelle	15,67 €
08/10/2021	AD MOTOCULTURE - Carter tête débroussailleuse et fil espaces verts	Espaces verts / Jean-Claude	60,00 €
18/10/2021	RS COMPONENTS - Cordon RJ45 liaison wifi réservoir noé et baie brassage siège	Réservoir noé / Siège	352,67 €
18/10/2021	UGAP - Trousse secours véhicules et epi agents usine	Véhicules/ Agents usine	250,35 €
20/10/2021	INFOGEREUR - Création boîte mail commande.usine@speha.fr	Mickael / Dorian	20,00 €
20/10/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine	Réactif usine/ Chloration	
20/10/2021	ROCVERT - Essence espaces verts	Espaces verts	15,42 €
20/10/2021	SOFRAICO - Herli nettoyage désinfection réservoirs	Réservoirs / Agents usine	5 669,16€
20/10/2021	GDC ETANCHEITE - Réparation toit terrasse usine	Usine / Sous traitant	2 907,08€
20/10/2021	PARATRONIC - Mesure de niveau radar filtre usine	Filtres / Thibaud	1 282,56€
20/10/2021	GACHES CHIMIE - Réactif Polymère boues et réactif rechloration réservoirs	Réactif usine/ Agents usine	2 599,82€
27/10/2021	REXEL - Baie de brassage	Usine / Agents usine	695,95 €
08/11/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine	Réactif usine / Chloration	
08/11/2021	NEGOFIX - Jerrican essence tondeuse espaces verts	Espaces verts	26,88 €
08/11/2021	RECA - Peinture portes grille ancien pompage face usine	Ancien pompage	19,48 €
08/11/2021	MR BRICOLAGE - Verre réparation ancien pompage face usine	Ancien pompage	5,78 €
18/11/2021	OPTIMO - Passage à la fibre sur l'usine	Internet / Agents usine	522,00 €
24/11/2021	IFM - Capteur pression air de service usine	Usine/agent	576.50

24/11/2021	POMPE ENVIRONNEMENT - Pompe de chantier usine	Usine / Agents usine	4 500,00€
24/11/2021	DENIOS - Bac de rétention huile usine	Usine/ stockage	939,60 €
24/11/2021	REXEL - Onduleur usine	Usine / informatique	2 573,38€
25/11/2021	INMAC WSTORE - écran ordinateur siège et onduleur usine	Siège / Magali Vanessa	716,50 €
29/11/2021	LINDE - Réactif CO2 usine		
29/11/2021	LHOIST - Commande réactif chaux usine		
29/11/2021	NEGOFIX - Matériel soudure et silicone usine	Usine / Agents usine	231,17 €
29/11/2021	VWR - Consommables laboratoire analyse usine	Laboratoire - Usine	919,82 €
21/09/2021	recherche de fuite Chantier Mauvaisin Daujas	Benoit/Pascal	4 155
24/09/2021	BERNARD PAGES - pour agents Romain MARTY / Frédéric CROUZILLAT	pierre	1699.12
24/09/2021	LSM - pack 2 batterie 18 V 8 Ah	pierre / magasin	341,00 €
24/09/2021	LSM - tuyau / raccord / lance	pierre / magasin	719.60
24/09/2021	SOCODIF - produits	pierre / magasin	788,00 €
24/09/2021	WURTH	pierre / magasin	1121.04
24/09/2021	SOLOMAT - FUSEE	pierre / magasin	2070.94
05/11/2021	NEMSO - CLE A BEQUILLE	pierre / magasin	328,00 €
05/11/2021	MTP - CLE A BEQUILLE	pierre / magasin	120,00 €
05/11/2021	SIGNAUX GIROD	pierre / magasin	3 875,00€
05/11/2021	SETIN	pierre / magasin	229,00 €
05/11/2021	ROMERA	pierre / magasin	2 987,00€
19/11/2021	SARL JB PAYSAGE	Chateau d'eau Renneville	668,06 €

Aucune remarque n'est faite.

III. TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire et propose de les maintenir pour l'exercice 2023, comme suit :

LIBELLÉ		PROPOSITION 2023		
		HT	TVA	TTC
PART VARIABLE				
Prix de vente au m ³		1.29	5.50%	1.36
Redevance prélèvement		0.09	5.50%	0.10
Redevance contre la pollution d'origine domestique		0.33	5.50%	0.348
Fuite après compteur : Prix du m ³		0.33	5.50%	0.348
ABONNEMENTS				
Diamètre	15 & 20	57.00	5.50%	60.14
	30/32	67.00	5.50%	70.69
	40	78.00	5.50%	82.29
	50	164.00	5.50%	173.02
	60	164.00	5.50%	173.02
	80	206.00	5.50%	217.33
	100	249.00	5.50%	262.70
	150	394.00	5.50%	415.67
Diamètre compteurs combinés	60/20	221.00	5.50%	233.16
	80/20	263.00	5.50%	277.47

	100/20	306.00	5.50%	322.83
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire		30.00	20.00%	36.00

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter ses tarifs pour 2023.

IV. Grille tarifaire des travaux réalisés en régie – 2022

Il s'agit de la liste de prix utilisée par le service technique pour réaliser les travaux de branchements et autres travaux pouvant être réalisés en régie et facturés aux abonnés.

Chaque année, les prix de cette grille sont actualisés selon l'évolution des 12 derniers mois connus (sept à sept) de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, (hors tabac).

L'évolution de cet indice est constatée à 2.09 %, il est proposé d'appliquer une hausse arrondie à 2.10 % à cette grille.

Notons que le service subit de plein fouet les augmentations des fournitures et carburants. Ce coefficient permet d'absorber ces augmentations.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter ses tarifs pour 2023.

V. Convention vente d'eau au SMEA09

Historiquement le SIERGA disposait d'une convention de vente d'eau avec le SMDEA 09 pour desservir 7 points de livraisons.

Lors de la fusion et donc de la création du SPEHA, cette dernière a été transférée d'office.

Aujourd'hui cette convention arrive à échéance.

Afin de poursuivre la coopération il vous est présenté une nouvelle convention en annexe.

Le tarif de vente du m³ a été fixé à 0,69 € HT, révisable selon la formule établit à l'article 11.

Cette convention est établie pour une durée de 20 ans.

Monsieur ROCHETTE demande si l'évolution du prix de l'électricité est prise en compte.

Monsieur AZALBERT lui indique que nous avons une indexation du prix sur le prix à la consommation qui prend l'inflation.

Monsieur le Président propose de délibérer afin de l'autoriser à signer la convention de fourniture d'eau entre le SMDEA de l'Ariège et le syndicat ainsi que toutes pièces associées.

L'assemblée, après avoir délibérée, autorise, à l'unanimité, le président à signer cette convention et toutes les pièces associées.

FINANCES

VI. EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président indique que par ordonnance, le Tribunal d'Instance de l'Ariège a prononcé un effacement de dettes par rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au titre de créances émises par le syndicat.

Monsieur le Trésorier syndical a communiqué la liste des créances à effacer. Il s'agit d'un créancier à hauteur de 699,09 € concernant 2019 à 2020.

Ces sommes devront faire l'objet d'émissions de mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'effacer ses créances.

VII. DM n°2

Dans la perspective de la fin de gestion 2021, la DGFIP met l'accent sur les provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans car le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Ce risque doit se traduire comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité. Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes à recouvrer depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 40 336,40 € (montant calculé avec un taux de provisionnement de 15,1 %, le taux minimum étant de 15%) au 6817. Cette somme est déduite des dépenses imprévues de fonctionnement.

Ensuite il vous est proposé d'augmenter l'article 2051 pour intégrer de nouveaux logiciels : R'DICT et NEXT ADS (logiciels d'urbanisme), le parapheur électronique, le renouvellement de nos SOPHOS (panne) et AUTOCAD pour un total de 20 000 € qui serait compensé par une diminution des dépenses imprévues d'investissement.

Enfin il vous est proposé une régularisation d'écriture d'ordre par une recette au 2033 et une dépense au 2315-201901 pour un montant de 250 € afin de changer de compte.

31380	Service Public de l'Eau Hers Ariège	DM n°2 2021
Code INSEE	Service Public de l'Eau Hers Ariège	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	40 336,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	40 336,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	40 336,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	40 336,40 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 336,40 €	40 336,40 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-201901 : Dévoisement Gaillac Toulza	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 250,00 €	0,00 €	250,00 €
Total Général		250,00 €		250,00 €

L'assemblée décide, à l'unanimité, de valider la décision modificative.

VIII. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022

M. le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur de :

	Total crédits ouverts en 2021	25 %
Chapitre 20	39 386 €	9 846,50 €
Chapitre 21	2 294 129,03 €	573 532,26 €
Chapitre 23	4 007 529,60 €	1 001 882,40 €
TOTAL	6 334 044,63 €	1 585 261,16 €

L'assemblée accepte à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

IX. Délibération Astreinte

Pour faire suite à une demande du trésor public, il vous est présenté en annexe un projet de délibération fixant la mise en place et à l'indemnisation des astreintes. La précédente délibération ne donnait que les cadres d'emplois. Dorénavant nous y avons joint une annexe listant les cadres d'emploi et les emplois concernés.

Ce projet de délibération a reçu l'avis favorable du comité technique du CDG31 le 07 octobre 2021. Vous trouverez cet avis en annexe.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'adopter cette nouvelle délibération.

TRAVAUX

X. APPEL D'OFFRES : Accord cadre à bons de commande « pièces réseau 2022 » (9 lots)

Une consultation selon une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande a été lancé le 15 octobre dernier par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur La dépêche du midi le 19 octobre 2021.

La date de remise des offres était fixée au mardi 16 novembre 2021 à 10h00. La consultation porte sur 9 lots pour un montant tous lots confondus de 210 000 €.

6 entreprises ont remis des offres :

- SOVAL (lots n°1,2 3, 5, 6, 8 et 9)
- MTP (lots n°3,6, 7 et 9)
BERNARD PAGES (lots n°2,3,5,6,7 et 8)
- PUM (lots n° 1,4 et 8)
- NEMSO (lots n° 1,2,3,5 et 9)
- FRANS BONHOMME (lots n°1,3,6 et 7)

La commission des marchés s'est réunie le 9 décembre et a fait la proposition suivante :

- SOVAL : LOT 1 / 2 / 5 / 8
- MTP : LOT 6 / 9
- PUM : LOT 4
- NEMSO : LOT 3
- FRANS BONHOMME : LOT 7

Le conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition d'attribution des lots.

XI. Appel d'offres : Assurance dommages aux biens RC et Véhicules

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 7 octobre dernier par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur La dépêche du midi le 11 octobre 2021.

La date de remise des offres était fixée au mardi 03 novembre 2021 à 12h00. La consultation porte sur 3 lots :

- Lot 1: LOT N° 1 - Assurance Dommages aux biens
- Lot 2: LOT N° 2 - Responsabilité Civile, Protection Juridique, Défense Pénale
- Lot 3: LOT N° 3 : Assurance Des Véhicules À Moteur et Risques Annexes

4 prestataires ont remis des offres :

Société	Adresse	CP	Ville	Lot
GROUPAMA_D_OC	14, rue de Vidailhan	31130	BALMA	Lot 3
SARL GALEY-LABAUTHE ASSURANCES	21 PLACE DUPUY	31000	TOULOUSE	Lots 1 et 2
ASSURANCES_PILLIOT	19 RUE DE SAINT MARTIN	62120	AIRE SUR LA LYS	Lots 1, 2 et 3
SMACL	141, Avenue Salvador Allende	79031	NIORT	Lot 3

La commission des marchés s'est réunie le 9 décembre et a fait la proposition suivante :

- LOT 1 : PILLIOT
- LOT 2 : PILLIOT
- LOT 3 : GROUPAMA

Le conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition d'attribution des lots.

Monsieur CAZAJUS demande par qui est assuré la qualité de l'eau.

Monsieur JUSTAUT lui indique que s'est couvert par le LOT n°2

XII. Appel d'offres : Travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir sur tour de Tamare, de la bêche semi-enterré LE BEZY (commune de BEAUMONT SUR LEZE) et des bâches d'eau de lavage de break point et de remise à l'équilibre au sien de l'UTEP du SPEHA (COMMUNE DE CALMONT)

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 21 octobre dernier par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur La dépêche du midi le 25 octobre 2021.

La date de remise des offres était fixée au mardi 17 novembre 2021 à 12h00.

2 entreprises ont remis des offres :

Le groupement ETANDEX – CONCEPT CANALISATIONS,

Le groupement LAURIERE – FREYSSINET – HES - CPS

La commission des marchés s'est réunie le 9 décembre 2021 et propose de retenir l'offre du groupement LAURIERE- FREYSSINET – HES – CPS pour un montant de 431 874,86 €

Le conseil syndical valide à l'unanimité.

XIII. Appel d'offres : Accord Cadre à bons de commande maîtrise d'œuvre des travaux d'Eau Potable sur le territoire syndical 2022/2025

Une consultation restreinte à procédure adaptée a été lancée par envoi d'un courrier le 28 octobre 2021 à cinq bureaux d'études spécialisés :

- Cabinet ARRAGON,
- DUMONS INGENIERIE,
- NALDEO,
- IRH INGENIEUR CONSEIL,
- SCE

La date de remise des offres était fixée au lundi 24 novembre 2021 à 12h00. Quatre bureaux consultés ont remis une offre. Le marché est passé sans minimum et avec un maximum de 89 000 € HT de commandes sur la durée du contrat qui porte sur l'année 2022.

Le Syndicat se réserve la possibilité de prolonger la validité du contrat ultérieurement au 31 décembre 2022, sous réserve que le montant plafond des commandes ne soit pas atteint. En tout état de cause, le contrat de Maîtrise d'œuvre ne pourra pas être prolongé au-delà du 31 décembre 2024.

La commission des marchés s'est réunie le 9 décembre 2021 et propose de retenir l'offre du CABINET ARRAGON.

Le conseil syndical valide à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ~~Point sur les avis du Maire lors des demandes de branchements~~ AJOURNE
- SIG : défense incendie

Monsieur AZALBERT explique que M. FONTEZ a cartographié les poteaux incendie sur le SIG. Un mail aux communes va être envoyé pour qu'elles aient accès au SIG afin de consulter librement les informations sur les poteaux d'incendie (mesures, réparations,).

Sur demande auprès de M. FONTEZ une formation est possible.

- Présentation de la mise en place des 1607H

Monsieur JUSTAUT précise qu'il y aura :

- MAINTIEN DES 26 JOURS DE ARTT
- TRANSFORMATION DES 4 JOURS EXCEPTIONNELS en 4 RTT (qui seront fixés par note de service chaque année, en priorité pour des ponts et le reliquat sera au choix de l'agent)
- MAINTIEN DE 5 HEURES DE SORTIES ANTICIPEES fixés par note de service chaque année
- Application au 01/01/2022

Nombre de jours travaillés en moyenne	228
RTT	26
Nouveaux RTT	4
Nombre de jours travaillés au SPEHA en moyenne	198
Sorties anticipées	5

SCENARIO pour le Service administratif

- Lundi au jeudi 8H00 –12H15 / 13H –17H00
- Vendredi 8H00 –12H15 / 13H –16H00
- ARTT 1 jours tous les 15 jours ou 1/2 journée par semaine
 - La journée de sortie à 16 H sera l'équivalent du RTT (ex : si RTT Mercredi alors Mercredi travaillé départ à 16 H)
 - Lors de 1/2 RTT par semaine les horaires ce jour la seront de 8H15 – 11h52 ou 13H00 ou 16h22
- Pause méridienne 45 minutes

SCENARIO pour le service usine

- Lundi au jeudi 8H00 –12H15 / 13H –17H00
- Vendredi 8H00 –12H15 / 13H –16H00
- ARTT 1 vendredi sur 2 dans la limite de la continuité du service public
- Pause méridienne 45 minutes

SCENARIO pour le service technique

- Lundi au jeudi 7H45 –12H00 / 13H –17H00
- Vendredi 7H45 –12H00 / 13H –16H00
- ARTT 1 vendredi sur 2 dans la limite de la continuité du service public
- Pause méridienne 1 heure

SCENARIO pour l'équipe Grand Travaux

- Lundi au Vendredi 7H54 –11H58 / 12H58 –17H02
- ARTT 1 vendredi sur 2
- Pause méridienne 1h minutes

Monsieur BELONDRADE demande s'il y a un CSE, Madame FREYCHE lui précise que cette demande fait l'objet d'un avis du CT du CDG31.

La délibération sera proposée au conseil syndical de février 2022.

- Mensualisation

Fort succès, plus de 900 dossiers reçus en 15 jours.

M. GALLAUP demande si l'on envisage de passer aux factures dématérialisées, Mme FREYCHE lui indique que nous regardons une solution avec la DGFIP pour changer nos modalités d'envoi.

La dématérialisation n'est possible qu'avec la mise en place d'un portail.

M. DELPONTE demande la procédure pour obtenir un poteau d'incendie supplémentaire sur une commune, M. VIALAN lui indique qu'il faut qu'il fasse une demande par mail et qu'une étude sera faite pour déterminer au mieux l'emplacement.

→ **FIN DE SEANCE A 19H20**